



République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20221004-DEL2022-S05003-DE
Date de télétransmission : 11/10/2022
Date de réception préfecture : 11/10/2022

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 octobre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à huis clos, à la Mairie, le mardi 4 octobre 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 28 septembre 2022.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLINBERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM BOURALY, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, M. SCHNEIDER, Mme PETIT (à partir de 20h10), Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme COLOMBEL, Mme DE PRATI, M. SIBON, Mme DUCLOUX, M. CLAUSSMANN, Mme DAHAN, Mme PETIT (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme COLOMBEL a donné pouvoir à Mme Anne-Gabrielle CANTET, Mme Sonia DE PRATI à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. CLAUSSMANN à M. CHAUMERLIAC, Mme DAHAN à M. MBANZA.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2022/S05/003

Objet : Contrat de délégation de service public pour l'extension, la gestion et l'exploitation commerciale du Centre aquatique de la commune de Bois Colombes. Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit avenant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et L.2224-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 avril 2022 approuvant le contrat de délégation de service public, le choix du délégataire et autorisant Monsieur le Maire à signer ledit contrat. ;

Vu le contrat de délégation de service public pour l'extension, la gestion et l'exploitation commerciale du Centre aquatique de la commune de Bois Colombes ;

Vu le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'extension, la gestion et l'exploitation commerciale du centre aquatique de la commune de Bois-Colombes ajoutant deux tarifs à la grille tarifaire ;

Considérant qu'un avenant au contrat de délégation de service public est nécessaire pour formaliser la création d'une nouvelle grille tarifaire permettant de répondre au mieux aux besoins des usagers ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 22 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LANOY, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE

Article 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour l'extension, la gestion et l'exploitation commerciale du Centre aquatique de la commune de Bois-Colombes ci annexé.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant mentionné à l'article 1.

Délibération adoptée par :

29 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM BOURALY, M. CLAUSSMANN, Mme VIGNON, Mme MARTY, Mme PETIT.

et 4 abstentions :

M. PRUNUS, M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le 11 OCT 2022
Et de la publication 11 OCT 2022

Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine

Le Directeur Général des Services



Florent MABIRE

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON